

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20201204-D_2020_9_2A-DE
Reçu le 02/02/2021

8, place du champ de foire
16440 MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_9_2A

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Novembre 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 17

Objet : Effervescente : prise en charge de l'inscription des enfants prenant le transport scolaire matin et soir et attendant le 2nd tour du bus à l'ALSH (abroge et remplace la délibération D_2020_9_2 transm

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, Effervescente assure l'encadrement de l'ALSH du matin et du soir. Quelques enfants prennent le transport scolaire, assuré par la commune, du matin et du soir et attendent pendant 1/4h à l'ALSH le second tour du bus, il est donc nécessaire de préciser sous quelle responsabilité ces enfants sont pris en charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'officialiser la présence de ces enfants à l'ALSH du matin et du soir et que la commune :

- ne demande pas aux familles de payer l'inscription sur ce temps très court d'accueil,
- prenne en charge l'inscription de ces enfants prenant le bus et attendant pendant 1/4h le second tour du bus.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'ACCEPTER de prendre en charge financièrement les inscriptions de ces enfants prenant le bus et attendant pendant 1/4h le second tour du bus,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la convention.

Cette participation sera payée au compte 611 sur présentation d'une facture.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/12/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/02/2021

Le Maire
Michel CARTERET

